

19 mai 2020 (extraordinaire)

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 19 mai 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 19 mai 2020 à 18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Considérant l'actuelle pandémie causée par le coronavirus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la présente séance se tient à huis clos.

De plus, mesdames les conseillères Maryline Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Patricia Poissant et messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Jean Fontaine, Michel Gendron, Ian Langlois et Marco Savard sont présents, mais participent à cette séance par visioconférence. Enfin, madame la mairesse suppléante Claire Charbonneau est présente physiquement dans la salle du conseil et préside la séance.

Messieurs Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, et François Lapointe, greffier, sont présents.

-- -- -- --

Madame la mairesse suppléante constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30.

No 2020-05-0318

Tenue de la présente séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 adopté le 13 mars 2020 par le gouvernement du Québec, déclarant l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois à la suite de la pandémie de coronavirus COVID-19 en cours, et les différents décrets adoptés par la suite pour prolonger cet état d'urgence ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020, décrétant que les séances du conseil municipal doivent se tenir à huis clos et autorisant la participation des élus par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

19 mai 2020 (extraordinaire)

Que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal soient autorisés à y participer par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux, comme le téléphone ou la visioconférence.

Que cette séance contienne une période au cours de laquelle le conseil municipal pourra répondre aux questions formulées par les citoyens et que pour poser une question, les citoyens aient à compléter un formulaire en ligne et à le soumettre avant 16h, la veille du jour de la séance.

Qu'au cours de cette période de questions, chaque citoyen puisse poser au plus deux questions. Cependant, les citoyens qui auront posé plus d'une question obtiendront une réponse à leur deuxième question après l'épuisement des questions uniques.

Qu'afin d'assurer une réponse aux questions, l'ordre de priorité suivant soit établi:

- 1) Les questions portant sur l'état d'urgence sanitaire au niveau municipal ;
- 2) Les questions d'intérêts générales.

Si le nombre de questions reçues de chaque catégorie est trop élevé pour pouvoir toutes les traiter, un tirage au sort sera effectué. Les questions en suspens seront alors traitées à la séance suivante.

Que les questions posées puissent faire l'objet d'une modération.

Que les dispositions du règlement no 1699 relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances soient applicables durant cette séance, en y faisant les adaptations nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

No 2020-05-0319

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 mai 2020 (extraordinaire)

**RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS
DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Aucun retour n'est effectué sur la période de questions des séances précédentes.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2020-05-0320

Désignation du maire suppléant

CONSIDÉRANT que le maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Alain Laplante, a été suspendu en date du 6 mai dernier, et ce, pour une durée de quatre-vingt-quinze (95) jours pour manquements en éthique et déontologie;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de nommer un remplaçant au poste de maire, suite à la démission de la mairesse suppléante, Claire Charbonneau ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de remplacer le maire à temps plein en assumant les rôles et responsabilités dévolus au maire en vertu de la loi;

CONSIDÉRANT la situation d'urgence sanitaire due à la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que monsieur le conseiller Yvan Berthelot soit par la présente désigné à titre de maire suppléant, et ce, pour la période du 20 mai au 31 août 2020.

Madame la mairesse suppléante appelle le vote sur cette proposition :

Votent pour : Mesdames les conseillères Mélanie Dufresne, Patricia Poissant et Christiane Marcoux, messieurs les conseillers Michel Gendron, Jean Fontaine, François Auger, Marco Savard et Yvan Berthelot ainsi que madame la mairesse suppléante Claire Charbonneau.

19 mai 2020 (extraordinaire)

Votent contre : Madame la conseillère Maryline Charbonneau et messieurs les conseillers Justin Bessette et Ian Langlois.

POUR : 9

CONTRE : 3

ADOPTÉE

FINANCES MUNICIPALES

No 2020-05-0321

Octroi d'une aide financière à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT la crise reliée à la pandémie de la Coronavirus (COVID-19) qui affecte tous les domaines ;

CONSIDÉRANT que depuis la pause décrétée par le gouvernement du Québec à la mi-mars 2020, la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR) n'a pu récolter aucun revenu, toutes ses activités ayant été annulées ;

CONSIDÉRANT qu'aucune amélioration n'est envisageable à court et moyen terme ;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu est un organisme à but non lucratif qui favorise le développement des affaires en s'impliquant au développement économique qui profite à tout le territoire de la Ville et de la MRC du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu a besoin d'une aide financière pour espérer traverser la crise et ainsi pouvoir aider les entrepreneurs de la Ville de la région et poursuivre sa mission en dynamisant l'économie de la région, en maintenant et assurant la croissance des infrastructures stratégiques, en promouvant la relance économique, en accueillant de manière proactive les possibilités de développement ainsi qu'en agissant de façon concertée avec ses partenaires ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Que soit autorisé le versement d'une aide financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 mai 2020 (extraordinaire)

TRAVAUX PUBLICS

No 2020-05-0322

Octroi d'un contrat de gré à gré pour les travaux de tonte de pelouse à l'aéroport de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - SA-2750-TP-20

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour les travaux de tonte de pelouse à l'aéroport de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement de gestion contractuelle n° 1709 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Qu'un contrat soit accordé à «Les Entreprises Bergeron SENC » relativement aux travaux de tonte de pelouse à l'aéroport de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout conformément aux documents de soumission relatifs à ce contrat (appel d'offres SA-2750-TP-20) et au coût unitaire indiqué dans le bordereau de soumission déposé par le soumissionnaire, pour un montant total de 80 712,45 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
AU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucun document n'a été déposé auprès des membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

19 mai 2020 (extraordinaire)

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC**

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2020-05-0323

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 19 h 39

Mairesse suppléante

Greffier
